



## Appel public à Manifestation d'Intérêt

### AMI N° 01-06-SEMAF-SA PORTANT SUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT POUR UN AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES DE LA SEMAF SA

1. La SEMAF SA a prévu dans le cadre de son budget 2023 un financement sur fonds propres en vue de financer le coût des services d'un consultant pour un audit des ressources humaines de la SEMAF SA.
2. Les services comprennent de manière sommaire, pour une durée globale quatre-vingt-dix (90) jours les prestations ci-après :
  - Faire un diagnostic objectif des Ressources Humaines de la SEMAF SA, avec une vision précise des forces et faiblesses des relations sociales, des conditions de vie et de travail,
  - Faire une évaluation des politiques, pratiques et processus opérationnels de la SEMAF SA en matière de Ressources Humaines (recrutement, fidélisation des employés, rémunération, avantages sociaux, gestion du rendement, relations avec les employés, formation et Perfectionnement) ect ;
3. La SEMAF invite les candidats à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-avant. Les candidats intéressés doivent fournir les informations suivantes :
  - ◆ Les références **des cinq (05) dernières années (1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2021)**, en matière de ressources humaines, en audit social en donnant pour chaque projet, une brève description de la nature des prestations, le nom du maître d'ouvrage et son adresse, le montant et la période d'exécution des prestations ;
  - Un pool d'experts composé de : (Spécialiste en gestion des ressources humaines ou en droit du social, spécialiste en Organisation et management, spécialiste en audit social.

**N.B : Chaque référence fournie par le candidat doit être accompagnée d'une attestation de service fait signée par le maître d'ouvrage concerné. Le cas contraire, cette référence ne sera pas prise en compte dans l'évaluation des offres.**

Le classement des candidats se fera selon le plus grand nombre de références similaires.

4. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « Sélection basée sur le moindre-coût ». Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions du manuel de passation des marchés de la SEMAF.



**Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal**  
**Société de Gestion de l'Energie de Manantali**  
**Société d'Exploitation de Manantali et Félou**

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse ci-dessous, du lundi au jeudi de 08h à 13h 00 mn et de 14h30 mn à 17h 00 mn et le vendredi de 08h à 13h 30 mn :

**Cellule de Passation des Marchés de la SEMAF,**

**Tél : (+ 223) 21 70 10 03**

**Courriel : [cpm@semaf-sogem.net](mailto:cpm@semaf-sogem.net)**

6. Les manifestations d'intérêt en version électronique doivent être rédigées en langue française et déposées à l'adresse mentionnée ci-après : [soumission@semaf-sogem.net](mailto:soumission@semaf-sogem.net) **au plus tard le mercredi 18 janvier 2023.**

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**M. ABDOULAYE DIA**